



PRODUITS DE TABAC CHAUFFÉ

Réglementation Mondiale

Les produits de tabac chauffé (PTC) constituent une catégorie relativement nouvelle de produits de tabac et, dans un grand nombre de pays où ces produits sont vendus, les lois de lutte antitabac ont été adoptées avant que les PTC aient été mis sur le marché pour la première fois. Ces lois, et les définitions qu'elles utilisent, ne sont souvent pas adaptées à la réglementation des PTC pour plusieurs raisons. Plus particulièrement, ceux-ci ne correspondent pas aux catégories existantes de produits à base de tabac, et l'un des composants essentiels des systèmes est constitué par les dispositifs de chauffage électroniques, dont l'industrie du tabac fait souvent la promotion séparément des cigarettes et des capsules de tabac.

La 8e Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) a adopté en 2018 une Décision rappelant aux Parties de « *réglementer, y compris de restreindre ou d'interdire* » les nouveaux produits de tabac tels que les PTC, y compris « *les dispositifs conçus pour la consommation de ces produits* »¹. Par conséquent, les Parties doivent soit interdire totalement les PTC, soit s'assurer que leurs lois :

- Interdisent tout parrainage, publicité et promotion des PTC, y compris des dispositifs ;
- Appliquent toutes les exigences en matière d'emballage aux PTC, y compris aux dispositifs, par exemple en interdisant tout emballage et étiquetage trompeur, en exigeant des mises en garde sanitaires présentées sous forme graphique et couvrant au moins 50 % de l'emballage, et en envisageant un emballage neutre ;
- Restreignent l'utilisation des PTC à l'intérieur de tous les lieux publics et dans tout autre espace non-fumeur ;
- Interdisent la caractérisation des saveurs, y compris l'ajout de saveurs par le consommateur ; et
- Taxent les cigarettes ou les capsules des PTC au même taux que les cigarettes classiques.

Comment les pays ont-ils réglementé les PTC ?

Quelques pays ont adopté des lois ou des réglementations portant spécifiquement sur les PTC dans leur arsenal législatif de lutte antitabac, ce qui signifie que les lois existantes doivent être appliquées aux PTC. La situation réglementaire des pays dans lesquels les PTC sont vendus est variée et complexe.

Pays interdisant les PTC

- **Le Panama**², **l'Éthiopie**³ et **l'Inde**⁴ disposent de lois interdisant la vente de PTC. Le Mexique⁵ et la **Turquie**⁶ disposent de lois interdisant l'importation de PTC.
- Dans au moins 12 pays, les PTC sont interdits dans le cadre de la législation en vigueur, soit parce que ces pays interdisent tous les produits à base de nicotine (**Australie, Brésil, Norvège et Singapour**) soit parce que les PTC sont couverts par des lois qui interdisent le tabac « sans fumée » (**Finlande, Malte et Sri Lanka**) ou les cigarettes électroniques (**Brunei, Cambodge, Qatar, Thaïlande et Ouganda**).

Pays appliquant des mesures réglementaires spécifiques sur les PTC

- Au moins huit pays ont adopté de nouvelles lois pour réglementer les PTC de manière spécifique.
- **Le Canada**⁷, **la Biélorussie**⁸, **la Moldavie**⁹ et **la Géorgie**¹⁰ ont adopté des législations incluant les PTC dans leurs dispositions de lutte antitabac, de telle sorte que les cigarettes/capsules et les dispositifs de chauffage soient couverts par les interdictions publicitaires, les lois d'interdiction de fumer et, pour le Canada, la loi sur les emballages neutres.

L'industrie du tabac contourne les lois existantes

Les systèmes de PTC comprennent deux composants principaux :

1. les bâtonnets (par définition, une cigarette) ou les capsules de tabac transformé ; et
2. le dispositif de chauffage électronique rechargeable qui ne contient pas de tabac.

Les entreprises de l'industrie du tabac utilisent des marques différentes pour ces deux composants. Par exemple, les « HEETS » (les cigarettes) de Marlboro sont utilisées avec le dispositif « IQOS », tandis que les « Neosticks » de BAT sont destinés au dispositif « glo ». Dans de nombreux pays, les dispositifs de chauffage n'entrent pas dans le cadre de la définition légale d'un « produit de tabac » et par conséquent échappent à certains dispositifs réglementaires de lutte antitabac.

Les stratégies marketing des entreprises de l'industrie du tabac dans la plupart des pays se concentrent sur la marque du dispositif de chauffage (par exemple, IQOS et glo) pour contourner les interdictions actuelles concernant la publicité en



faveur du tabac. En outre, les conditionnements attractifs utilisés pour le dispositif n'ont souvent pas l'obligation de porter les mises en garde sanitaires imposées au tabac. Par exemple, au Canada avant 2018, les magasins spécialisés dans la vente d'IQOS affichaient le dispositif et n'utilisaient que le marquage et la signalétique d'IQOS (par opposition au marquage et à la signalétique des HEETS), permettant à Philip Morris International (PMI) d'échapper à l'interdiction actuelle de la publicité en faveur des produits de tabac. Lorsque le Canada a amendé sa législation afin d'inclure les dispositifs de chauffage dans la définition des « produits de tabac »⁷, PMI a été forcée de retirer la publicité pour IQOS, y compris la signalétique des magasins IQOS¹⁵.

- Les lois de lutte antitabac d'Israël appliquent des restrictions publicitaires, une interdiction d'étalage, des textes de mise en garde sanitaires et imposent des emballages neutres pour les cigarettes/capsules et les dispositifs de chauffage¹¹.
- **La République de Corée** a mis au point de nouvelles mises en garde sanitaires pour les paquets de cigarettes/capsules¹².
- **Le Portugal** a inclus l'utilisation des PTC dans le cadre de sa législation antitabac et a étendu l'interdiction de publicité pour le tabac afin d'inclure les dispositifs de chauffage¹³.
- **La Suède** a spécifiquement inclus l'utilisation des PTC dans ses lois antitabac¹⁴.

Pays dans lesquels les PTC relèvent de la législation antitabac en vigueur

De nombreux pays n'ont pas adopté de réglementations portant spécifiquement sur les PTC, et si certaines des lois antitabac existantes s'appliquent, la réglementation n'est souvent pas complète. Par exemple, dans beaucoup de pays européens, les cigarettes et capsules PTC sont souvent classées comme des produits de tabac « sans

fumée », ceci a des conséquences sur l'application des dispositions en matière de lutte contre le tabagisme qui s'appliquent aux PTC.

- Les paquets de PTC ne présentent que 30 % de texte de mise en garde sanitaire, au lieu d'une mise en garde sanitaire sous forme graphique couvrant 65 % des surfaces des paquets de cigarettes conventionnelles.
- En France, au Royaume-Uni ou en Slovénie, les paquets de PTC ne sont pas des paquets neutres, dans la mesure où ces pays n'appliquent l'obligation d'un emballage neutre qu'aux cigarettes et au tabac à rouler.
- Dans certains pays, les lois d'interdiction de fumer ne s'appliquent pas à l'utilisation des PTC.
- Les PTC sont soumis à des taux de taxe d'accise inférieurs à ceux appliqués aux autres produits du tabac.
- La publicité en faveur des PTC varie selon les différents pays européens, très vraisemblablement car l'industrie du tabac effectue un marketing sur les dispositifs de chauffage plutôt que sur les cigarettes et capsules (voir ci-dessous).

Décisions récentes sur les PTC par les autorités gouvernementales

En avril 2019, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a autorisé la commercialisation et la vente d'IQOS¹⁶. En août 2020, la FDA a accordé à Philip Morris l'autorisation de formuler une allégation commerciale concernant une « réduction de l'exposition », selon laquelle le remplacement total des cigarettes par IQOS entraîne une réduction de l'exposition aux substances chimiques nocives. Cependant, la FDA a refusé à Philip Morris l'autorisation de formuler l'allégation selon laquelle le remplacement des cigarettes par IQOS réduisait le risque de maladies chez l'utilisateur, dans la mesure où les preuves présentées par Philip Morris ne démontraient pas l'allégation de réduction des risques¹⁷.

En juin 2020, le ministère italien de la santé a rejeté une demande de Philip Morris International visant

à faire certifier que les bâtonnets IQOS et HEET sont des produits à risque réduit¹⁸. La décision était accompagnée d'un rapport examinant les preuves soumises par PMI, qui a conclu que la nouvelle technologie PTC représentait « un sujet de préoccupation pour la santé publique » et a souligné la nécessité d'études plus indépendantes¹⁹.

En août 2020, l'Administration des produits thérapeutiques (Therapeutic Goods Administration - TGA) du ministère australien de la Santé a refusé de modifier sa norme Poisons (Poisons Standard) dans le but d'accorder une exception pour permettre la vente des PTC²⁰. Selon la norme Poisons, les nouveaux produits à base de nicotine sont interdits car la nicotine est classée comme un « poison dangereux »²¹. Dans sa décision, la TGA a signalé « d'importants problèmes de sécurité » et a cité le manque de « preuves irréfutables permettant d'établir un bénéfice pour la santé publique lié à un accès plus large à la nicotine dans les PTC ».

Application des lois d'interdiction de fumer aux PTC

De nombreux pays utilisent la définition du terme « fumer » recommandée dans la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui fait référence au seul fait de détenir ou d'utiliser un « produit de tabac allumé »²². Dans la mesure où les PTC ne sont pas « allumés » lorsqu'ils sont utilisés, leur emploi peut ne pas être couvert par les lois antitabac existantes. Les pays devraient revoir attentivement leur définition du terme « fumer » et envisager des révisions afin de couvrir l'utilisation des PTC.

Actions de mise en application

Différentes mesures de mise en application ont été entreprises avec succès contre la publicité pour IQOS de PMI, en particulier contre des affiches au Royaume-Uni²³ ; des articles parrainés dans des journaux et des magazines en Italie²⁴ et au Panama²⁵ ; l'utilisation d'enseignes IQOS dans les magasins spécialisés au Canada¹⁵ ; et la publicité générale du dispositif IQOS en Lituanie au motif qu'elle constitue une publicité indirecte pour les produits de tabac²⁶.

Messages clés

- Dans de nombreux pays, les lois de lutte antitabac ont été adoptées avant que les produits de tabac chauffé ne soient commercialisés sur leur marché, empêchant ces nouveaux produits d'être réglementés de manière efficace.
- Les gouvernements doivent envisager d'interdire les produits de tabac chauffé, en particulier s'ils ne sont pas déjà introduits sur leur marché, ou bien s'assurer que les dispositions de lutte antitabac existantes s'appliquent à la fois aux cigarettes et aux dispositifs.
- Les gouvernements doivent examiner leur législation concernant la publicité sur les produits de tabac, leur conditionnement et leur étiquetage, leur taxation et le tabagisme passif, afin d'assurer que les lois couvrent correctement les produits de tabac chauffé, notamment les dispositifs de chauffage, et se conforment parfaitement à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Références

- WHO FCTC 8th Conference of the Parties, Decision FCTC/COP8(22), paragraphs 5 (g) and (h). Available at: [www.who.int/fctc/cop/sessions/cop8/FCTC_COP8\(22\).pdf](http://www.who.int/fctc/cop/sessions/cop8/FCTC_COP8(22).pdf). Accessed August 27, 2020.
- Resolution N° 0953. Panama (2018). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Panama/Panama%20-%20Res.%20No.%200953%20of%202018.pdf. Accessed August 24, 2020.
- Food and Medicine Administration Proclamation No. 1112/2019. Ethiopia (2019). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Ethiopia/Ethiopia%20-%202019%20Proclamation%20-%20national.pdf. Accessed August 24, 2020.
- The Prohibition of Electronic Cigarettes (Production, Manufacture, Import, Export, Transport, Sale, Distribution, Storage and Advertisement) Ordinance (No. 14 of 2019). India (2019). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/files/live/India/India%20-%20E-Cig%20Ordinance.pdf. Accessed August 24, 2020.
- Decree Amending the Tariff of the Law on General Taxes on Imports and Exports. Mexico (2020). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Mexico/Mexico%20-%20Decree%20Amd%27ing%20Tariffs.pdf. Accessed September 14, 2020.
- Decision No. 2149 Concerning Electronic Cigarettes and Similar Devices and Certain Tobacco Products and Products That Are Used to Imitate Tobacco Products. Turkey (2020). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Turkey/Turkey%20-%20Decision%20No.%202149.pdf. Accessed August 24, 2020.
- Tobacco Products and Vaping Act. Canada (1997, as amended 2018). Available at: <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/t-11.5/FullText.html>. Accessed August 24, 2020.
- Decree No. 28 of 2002 on State Regulation of the Production, Trafficking and Consumption of Tobacco Raw Materials and Tobacco Products. Belarus (2002, as amended 2019). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Belarus/Belarus%20-%20Decree%20No.%2028%20of%202002%20.pdf. Accessed August 24, 2020.
- Law No. 278 concerning tobacco control. Moldova (2007, as amended 2019). Available at: [www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Moldova/Moldova%20-%20TC%20Law%20\(as%20amended\).pdf](http://www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Moldova/Moldova%20-%20TC%20Law%20(as%20amended).pdf). Accessed August 24, 2020.
- Law No. 860-IIS on Changes to the Law on Advertising. Georgia (2017). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Georgia/Georgia%20-%202017%20Amdts.%20to%20Law%20on%20Ads.pdf. Accessed August 24, 2020.
- Prohibition of Advertising and Restrictions of Marketing of Tobacco and Smoking Products Law, 5743-1983. Israel (1983, as amended 2019). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Israel/Israel%20-%20APS%20Law.pdf. Accessed August 24, 2020.
- Tobacco warning pictures and stationary replacement Cigarette-type electronic cigarettes are replaced with pictures that symbolize "carcinogenicity". Republic of Korea (2018). Available at: www.mohw.go.kr/react/modules/download.jsp?BOARD_ID=140&CONT_SEQ=344802&FILE_SEQ=229491. Accessed September 14, 2020.
- Law No. 63/2017. Portugal (2017). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/files/live/Portugal/Portugal%20-%20Law%20No.%2063_2017.pdf. Accessed August 24, 2020.
- Act on Tobacco and Similar Products (SFS No. 2018:2088). Sweden (2018). Available at: www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/lag-20182088-om-tobak-och-liknande-produkter_sfs-2018-2088. Accessed August 24, 2020.
- Yuen, Jenny. "Health Canada orders IQOS tobacco storefront to remove its signs." Toronto Sun, November 1, 2018. Available at: torontosun.com/news/local-news/health-canada-orders-iqos-tobacco-storefront-to-remove-its-signs. Accessed August 24, 2020.
- Premarket Tobacco Product Marketing Orders. USA (2019). Available at: www.fda.gov/tobacco-products/premarket-tobacco-product-applications/premarket-tobacco-product-marketing-orders. Accessed August 25, 2020.
- FDA, Scientific Review of Modified Risk Tobacco Product Application Under Section 911(d) of the FD&C Act - Technical Project Lead (TPL) ("IQOS TPL Report"). Available at: www.fda.gov/media/139796/download. Accessed August 5, 2020.
- Ministero della Salute, Prevenzione e Controllo del Tabagismo. March 2020. Available at: www.salute.gov.it/imgs/C_17_pubblicazioni_2916_allegato.pdf. Accessed August 31, 2020.
- OCCRP. June 1, 2020. Italy Releases Confidential Study on Philip Morris' IQOS. Available at: www.occrp.org/en/daily/12452-italy-releases-secret-study-on-philip-morris-iqos. Accessed August 27, 2020.
- Therapeutic Goods Administration, Department of Health (Australia), Notice of final decisions to amend (or not amend) the current Poisons Standard. 24 August 2020. Available at: www.tga.gov.au/sites/default/files/public-notice-final-decisions-acms29-accs27-joint-acms-accs24-march-2020.pdf. Accessed August 25, 2020.
- Poisons Standard July 2020. Australia. Available at: www.legislation.gov.au/Details/F2020L00899. Accessed August 25, 2020.
- WHO FCTC Guidelines for implementation of Article 8. FCTC (2007). Available at: www.who.int/fctc/treaty_instruments/adopted/article_8/en/. Accessed August 24, 2020.
- Morely, Katie. Government orders Philip Morris to stop advertising "healthier" tobacco products or face legal action. The Telegraph, July 18, 2018. Available at: www.telegraph.co.uk/news/2018/07/18/government-orders-philip-morris-stop-advertising-healthier/. Accessed September 14, 2020.
- IQOS hidden advertising decision, Ruling no. 27493, The Italian Competition Authority (2018). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/litigation/decisions/it-20181219-iqos-hidden-self-advertising-d. Accessed September 14, 2020.
- La Prensa S.A. v. General Directorate of Public Health of the Ministry of Health. "Acción de Amparo de Garantías Constitucionales interpuesto por la firma forense Galindo, Arias & López, apoderados Judiciales de la Sociedad Corporación La Prensa S.A. en Contra de la Resolución No. 0573 de febrero de 2019, emitida por la Dirección General de Salud Pública del Ministerio de Salud", Entrada No. 1007-19, Corte Suprema de Justicia en Pleno (Supreme Court of Justice of Panama), (2020). Available at: www.tobaccocontrolaws.org/litigation/decisions/pa-20200305-la-prensa-s.a.-v.-general-dire. Accessed September 16, 2020.
- Philip Morris fined EUR 2,100 in Lithuania for misleading advertising. Delfi by The Lithuania Tribune, April 12, 2018. Available at: <https://en.delfi.lt/culture/philip-morris-fined-eur-2-100-in-lithuania-for-misleading-advertising.d?id=77683239>. Accessed September 14, 2020.



COLOMBIE



RÉPUBLIQUE DE CORÉE



UNION EUROPÉENNE (ALLEMAGNE)



NOUVELLE-ZÉLANDE



ISRAËL
CONDITIONNEMENT
DU DISPOSITIF
CHAUFFANT



ISRAËL
CIGARETTES
CHAUFFÉES